

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**  
**CONVOCATION DU 02 AVRIL 2021**

**I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal, il est fait part :

- de la fermeture du petit fruitier

M. le Maire procède à lecture d'un mail du liquidateur judiciaire concernant l'acquisition des terrains ayant appartenus à la cartonnerie de Quiestède par la commune. Il demande les dispositions que la commune va prendre en matière d'assainissement des sols et si la commune accepte l'apposition d'une clause dégageant le vendeur de toute responsabilité. Le conseil municipal accepte l'apposition de la clause, néanmoins à ce jour le projet sur le site n'est pas encore défini. Mme DEGRAVE informe l'assemblée que la commune a fait appel à la CABBALR pour lancer une étude rurale afin d'exploiter les différentes pistes d'aménagement de ces terrains. Deux techniciens de la CABBALR se sont rendus sur place, pour eux il serait dommage de démolir le Leader Price, il serait judicieux de diviser le bâtiment en plusieurs cellules commerciales.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

Mme RIVELON fait part qu'elle s'est positionnée dans la reprise du petit fruitier. Si toutes les démarches administratives sont remplies, elle espère ouvrir courant mai.

**II) COMPTE DE GESTION 2020 :**

Les écritures comptables étant en tous points conformes aux écritures comptables du compte administratif, M. le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

**POUR : 15 UNANIMITE**

**III) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Après avoir présenté les dépenses et recettes de l'exercice 2020 en section de fonctionnement puis en section d'investissement, M. le Maire laisse la présidence à Mme DUFOUR Maryvonne, doyenne d'âge et se retire. Mme DUFOUR procède au vote.

**POUR : 14 UNANIMITE**

M. le Maire reprend la présidence et remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

**IV) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 :**

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 189 081 € 84, ainsi qu'un excédent de 10 636 € 91 à la section d'investissement. Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2020 : en dépense de 192 466 € 00 et en recette de 78 400 € soit un déficit de restes à réaliser de 114 066 € 00, ramenant le déficit d'investissement à 103 429 € 09. M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au comblement du déficit d'investissement cumulé par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 103 429 € 09 au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,

- Et d'affecter le surplus en section de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 85 652 € 75

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **V) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :**

M. le Maire explique que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière est transférée à la commune, ainsi le taux passant de 18,07% à 40,33%. Ce transfert n'a aucune incidence sur la fiscalité des foyers. M. le Maire propose de reconduire les taux 2020 avec application du transfert de la part départementale pour la taxe foncière soit :

- 40,33 % pour la taxe foncière
- 40,21 % pour la taxe foncière sur le non bâti

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **VI) BUDGET PRIMITIF 2021 :**

M. le Maire présente en détail les dépenses de fonctionnement puis les recettes. Le montant total du budget de fonctionnement s'élève à 597 974 € 75. Puis présente la section d'investissement. Suite à l'effondrement du plafond de la cuisine à la salle polyvalente des crédits à hauteur de 27 642 € ont été ajoutés au compte 21318 pour la réparation du plafond et la réfection de la toiture des cuisines et de la réserve. En revanche les crédits pour l'opération 49 « accessibilité PMR chaussée Brunehaut » ont été revus à la baisse, seul le trottoir au niveau du café presse tabac sera refait. M. le Maire espère que le Département prendra en charge la réfection au niveau de la boulangerie en même temps que la réfection de la chaussée. Le montant du budget en investissement pour cette année s'élève à 779 215 € 00.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2021

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **VII) SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR L'IMPLANTATION DES COMMERCES DE PLUS DE 300 M<sup>2</sup> :**

Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération a voté en décembre 2019 un schéma d'aménagement commercial. Parmi les règles qu'elle s'est imposée à travers ce schéma : soumettre à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial tous les projets de 300 m<sup>2</sup> dans les communes de moins de 20 000 habitants. Elle souhaite que les communes entérinent cette mesure pour la rendre opérationnelle. M. le Maire explique qu'il n'est pas favorable, la commune d'une part n'étant pas concernée par l'invasion de zones commerciales à proximité et d'autre part il craint que cette mesure freine l'installation ou la reprise de commerces sur la commune. M. le Maire propose de ne pas mettre en œuvre la saisine systématique de la commission d'aménagement commercial pour les projets d'implantations commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>.

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **VIII) TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) : FIXATION DE LA FRACTION DE REVERSMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que la Fédération Départementale du Pas de Calais (FDE 62) perçoit en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). A ce jour la FDE 62 reverse trimestriellement aux communes le produit de la taxe à hauteur de 97 %. Depuis ces dernières années, les actions de la Maîtrise de l'Energie concernant la rénovation énergétique des bâtiments se sont considérablement développées. Pour couvrir les dépenses engagées par la FDE 62, le conseil d'administration a décidé de modifier les

modalités de reversement. Ainsi la fraction reversée à la commune sera de 95 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**POUR : 15 UNANIMITE**

**IX) AVIS SUR LA DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LAIRES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'exploitation par la Société TOTAL QUADRAN d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de LAIRES. M. le Maire fait part qu'il s'abstiendra, en raison de la position du projet éolien de la commune. Si celui-ci n'a pas été accordé en commission c'est à cause du deuxième projet sur Blessy par la société Intervent. A ce jour le projet fait l'objet d'un recours suite à l'absence d'arrêté préfectoral. L'incompréhension est partagée par les élus quant à la naissance de nouveaux projets sur des territoires déjà bien pourvus.

Le conseil municipal passe au vote :

**ABSTENTION : 11 CONTRE : 4**

**X) MODIFICATION DU TEMPS HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN :**

Mme DEGRAVE fait part de la demande d'un agent pour diminuer son temps de travail hebdomadaire, actuellement à 26 heures, elle souhaite passer à 20 heures. Mme DUFOUR demande si cela ne posera pas de problème dans l'organisation du travail. Mme DEGRAVE répond par la négative. Cette demande fait l'objet d'un avis du conseil technique du centre de Gestion. A ce jour il ne s'est pas encore prononcé. Néanmoins, M. le Maire souhaite l'avis du conseil municipal si l'accord du conseil technique est donné. Il ajoute que celui-ci donnera un avis favorable puisque c'est une demande de l'agent.

**POUR : 15 UNANIMITE**

**XI) PACTE DE GOUVERNANCE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé un article L.5211-11-2 du CGCT qui prévoit l'obligation pour le Président de l'EPCI à fiscalité propre, d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le pacte de gouvernance est un document cadre qui définit les relations entre les communes et la Communauté d'agglomération, décrit les différentes instances et expose les engagements pris par l'EPCI et les communes sur la manière de décider ensemble.

Le territoire de la Communauté d'agglomération a été « découpé » en 4 secteurs géographiques, 12 réunions des Maires ont ainsi été organisées dans l'ensemble de ces secteurs pour l'élaboration collective de ce document.

Partant d'un diagnostic de la situation, des principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance ont été établis puis traduits au travers des instances de gouvernance afin de garder un lien étroit entre les Maires (et leurs équipes) et l'Intercommunalité.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de pacte de gouvernance présenté.

**POUR : 15 UNANIMITE**

## **XII) QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme DEGRAVE fait part que l'Association d'Education Populaire St Joseph l'a sollicitée : l'association souhaite avant sa dissolution effectuer des petits travaux à la sacristie : poser un plexiglass au niveau de la fenêtre pour couper le froid. Un devis a été effectué et transmis au Président. Il s'élève à 693 € 60. Le bureau de l'association s'est réuni et demande la prise en charge d'une partie des travaux par la commune, permettant ainsi à l'association d'effectuer un don à l'église avec le reste en caisse. M. AMMEUX fait part qu'il ne se positionnera pas sur cette demande, il souhaite des éclaircissements du Président quant au don à l'église. Mme DEGRAVE va se rapprocher du Président afin que le conseil municipal puisse délibérer prochainement.
- M. le Maire remercie vivement M. Albert CLIPET pour l'aide apporté aux travaux d'élagage d'un roncier rue du Mont Pouret.
- M. le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à la mise en vente du tombereau qui orne actuellement le parking de la salle polyvalente et d'une pompe à bras de pompier qui encombre un garage et dont on ne sait que faire. Le conseil municipal émet un avis favorable et charge M. CARPENTIER de la vente.
- M. le Maire fait part des remerciements de la famille de M. le Maire de LIETTRES suite au geste de la commune effectué lors de son décès.
- Un point sur les travaux d'assainissement en cours est fait. La communauté d'agglomération a engagé 766 884 € 80 HT pour le raccordement de 37 habitations rue du Transvaal, rue du goudou et rue de Longhem.
- Les trous en formation sur la RD 341 suite aux travaux d'assainissement ont été constatés par un technicien du Département. M. le Maire lui a rappelé le passage des 4 jours de Dunkerque le 7 mai. Concernant les 4 jours de Dunkerque M. MARLES informe qu'à ce jour la course est maintenue, seul le passage de la caravane a été annulé.
- Au vu de la situation sanitaire, la commémoration du 8 mai se fera de nouveau en comité restreint.
- M. RAMOS signale que le soldat au monument aux morts aurait besoin d'être nettoyé. Mme DEGRAVE répond qu'il est fragile et qu'il faut faire appel à une entreprise.
- Mme DEGRAVE fait part de l'octroi par trois commerçants ou artisans du fonds d'urgence d'un montant de 1 500 € par la CABBALR suite au 1<sup>er</sup> confinement. Elle ajoute qu'elle avait informé tous les commerçants et artisans de la commune de ce dispositif.
- L'opération « nettoyons la nature » prévue en mars est reportée au mois de mai. Le matériel est fourni par la CABBALR. Une journée sera consacrée au scolaire, les enseignantes ayant répondu favorablement à la participation des enfants, et le week-end pour les particuliers. M. le Maire propose d'offrir à chaque famille participant à l'opération un livret pédagogique « A la découverte de l'environnement ». Le conseil municipal émet un avis favorable. Une commande de 50 livrets sera effectuée.
- M. AMMEUX fait part du dysfonctionnement du feu.
- Mme DUFOUR relaye la plainte d'une riveraine de la rue de Fléchinelle quant aux résonnances lors de passage de véhicules. Ce phénomène s'observe également rue de Théroouanne depuis les travaux d'assainissement. M. le Maire est conscient de ce problème et l'a déjà fait remonter auprès de la communauté d'agglomération. Les essais de compactage effectués par l'entreprise lors des travaux étaient bons.
- M. le Maire fait part de la programmation par le Département de la réfection de l'enrobé rue de Fléchinelle et rue François Denoeu.
- Mme DUFOUR demande la réalisation de contrôle de vitesse. M. le Maire répond que la demande avait été faite auprès des forces de police, demande qui a été rejetée, Estrée-Blanche n'étant pas accidentogène.

- Mme DEGRAVE fait un point sur les vaccinations qui avancent bien. Celles-ci s'effectuent en collaboration avec le centre d'Aire sur la Lys. Toutes les personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner ont été vaccinées, ce sont maintenant les 60 -74 ans qui sont contactées. Les personnes vaccinées sont contents de cette proximité et de l'accueil qui leur est réservé. Mme DEGRAVE remercie vivement M. DISSAUX et Mme WOZNY, à l'initiative de la naissance du centre et salue le travail considérable qu'ils effectuent.
- Mme TISON demande où en est le dossier des maisons murées dans les cités. M. le Maire répond que maisons et cités a nommé une personne chargée d'effectuer des devis pour la rénovation de 6 maisons. A l'issue des travaux, les maisons seront certainement mises en vente.
- Concernant la mise en vente des terrains rue de Blessy, à ce jour aucune avancée.
- Les travaux de la maison « Mme FANTUZ » devraient débuter prochainement, M. le Maire avait rencontré les nouveaux propriétaires qui lui avaient dit démarrer au printemps.
- Mme TISON s'interroge quant à l'implantation de la clôture rue du goudou. M. le Maire répond qu'il a été sur place et avoue que c'est difficile de se prononcer.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**